



## **PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 8 FEVRIER 2021**

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 69 personnes ayant le droit de vote, conformément à la convocation publiée dans les délais légaux.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site Internet, a pu prendre connaissance des résultats financiers. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire ;
2. Rapport du Président ;
3. Présentation du budget 2021 et de la planification financière 2021-2024 ;
4. Approbation du budget 2021 ;
5. Adjudication du mandat de révision des comptes, législature 2021-2024 ;
6. Divers

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE**

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 21 septembre 2020 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à l'unanimité.

### **2. RAPPORT DU PRESIDENT**

Conformément à l'article 7 al. 3 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de convier l'Assemblée primaire afin de lui présenter les budgets 2021 de la commune et de la bourgeoisie. Ceux-ci sont qualifiés d'équilibrés et d'analogues au budget 2020. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal et Bourgeoisial du 12 janvier 2021 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Concernant la vie courante de la commune, le nouveau Conseil se met en place ainsi que les commissions qui y sont rattachées. Il fonctionne dans une belle dynamique qui laisse entrevoir les quatre prochaines années avec sérénité. Il a aussi mis en place des rencontres intercommunales entre présidents, d'abord avec les communes d'Arbaz et d'Ayent, mais aussi avec Savièse. Son but est une collaboration accrue sur les points qui les rapprochent. Par exemple, la gestion de la crise Covid est formalisée via le Chargé de sécurité, M. Christophe Balet, qui est remercié pour son apport dans la mise en application des nombreuses directives et annonces qui se font tous les jours.

Le Conseil tient à remercier les citoyens pour la discipline et le respect des mesures mises en place. Des contrôles ont été effectués, des avertissements ont été donnés mais pas d'amende ou autres sanctions.

---

Concernant la patinoire, il est rappelé que son accès est autorisé uniquement aux personnes de moins de 16 ans. Le Président remercie M. David Eyer pour la surveillance de ce lieu de liberté encore autorisé ainsi que le Service des travaux publics qui entretient la glace de manière professionnelle.

Il remercie aussi le personnel communal ainsi que les directrices des écoles et de la structure d'accueil, les personnes qui s'occupent de la bibliothèque ainsi que de la ludothèque pour leur collaboration dans la mise en place de toutes ces mesures. Le virus est encore bien là, il incite vraiment à rester vigilant et suivre à la lettre les recommandations de la Confédération, du Canton et de la Commune.

Concernant le home des Crêtes, la situation est sous contrôle tant au niveau du Covid qu'au niveau de la gestion courante. Le partenariat mis en place, suite au décès du directeur, avec la société d'exploitation Les Fleurs du temps, se passe très bien et le bout du tunnel au niveau opérationnel est visible. L'une des décisions importantes à prendre par les trois conseils communaux durant cette année sera certainement un rapprochement par intégration avec Les Fleurs du Temps ou une autre institution. L'opérationnel serait géré par une société d'exploitation, les communes, via la fondation du home des Crêtes, resteraient propriétaires des murs. Une task force est en place afin de suivre l'évolution de ce dossier.

Concernant l'étang de Revouire, une problématique est apparue en lien avec la loi sur l'affermage des régales piscicoles en Valais. Chaque dix ans, une mise aux enchères des points d'eau est faite pour chaque étang lié à la pêche. A la grande surprise de tout le monde, une personne a largement surmisé sur l'enchère de la société des pêcheurs de Grimisuat. Si cet affermage devait être attribué à cette personne, il n'y aurait plus d'activité associative autour de cet étang. Via un avocat, un recours a été déposé mentionnant qu'en cas d'attribution autre qu'à la société de pêche de Grimisuat, l'étang serait purement et simplement disposé à être empoissonné. La Commune a appuyé cette démarche par l'envoi d'un courrier directement au Conseiller d'Etat responsable du service de la chasse et de la pêche. L'étang de Revouire est un étang d'irrigation avec acceptation de la pêche uniquement à la société des pêcheurs de Grimisuat qui fait partie intégrante du fonctionnement des activités de loisirs.

D'autres travaux sont en cours comme une étude sur la mobilité douce dans notre région regroupant toutes les communes de l'Adret ainsi que Sion et St-Léonard qui vient d'être validée, la mise en place de la loi sur l'aménagement du territoire, la mise en place des taxes liées aux comptes autofinancés, la rénovation de l'ancien centre scolaire, la gestion en flux tendus des demandes d'autorisation de construire et encore bien d'autres. Du pain sur la planche que le Conseil va gérer au mieux afin que la mise en place de ces chantiers fassent prospérer la Commune pour le bien des citoyens.

Il remercie, au nom du Conseil, la collaboration des citoyens tout au long de ces quatre années et souhaite une année 2021 qui, il l'espère, puisse revenir à une vie moins restrictive.

Il tient à excuser Roland Gaudin, Danièle Gaillard et Lisiane Crittin annoncés absents de cette assemblée.

Il passe la parole à chacun des Conseillères et Conseillers communaux afin qu'ils puissent, en quelques mots, parler de leurs dicastères respectifs et des objectifs

---

que chacun a par rapport à cette nouvelle législature. C'est un exercice nouveau pour certains mais il est important de faire cette présentation.

**La Conseillère Erné** espère que les personnes présentes et leurs familles tiennent le coup dans les circonstances actuelles qui ne sont de loin évidentes pour personne.

Pour ces quatre prochaines années, elle continuera son travail auprès des écoles et de la structure d'accueil en collaboration avec Mme Myriam Broyon et Mme Nicole Métrailler qu'elle remercie chaleureusement. Elle remercie également tous les enseignants et le personnel du Tibleck pour leur engagement sans failles tant pour les enfants que pour les parents.

Elle est également en charge de la commission des apprentis et elle se réjouit de faire la connaissance de tous ces jeunes qui sont formés dans les entreprises de la commune.

Sa reconnaissance va également à M. Frédéric Roux, M. Lionel Fontannaz, M. Fabien Roduit, M. Eric Vuignier, M. Alexandre Aubry, Mme Anne Cotter, Mme Isabelle Biner, M. Thierry Constantin, M. Damien Berset, Mme Angélique Rey, Mme Stéphanie Hofmann et M. Alexandre Latrille. Toutes ces personnes ont fait partie de ses commissions et elles ont apporté leurs compétences et leurs idées pour faire avancer les projets.

En tant qu'autorités, les Conseillères et les Conseillers ne sont pas grand-chose sans l'appui et les connaissances de toutes ces personnes. Un grand merci à eux. Concernant le budget de ses dicastères, M. Christophe Hofmann en donnera les détails. Pour continuer dans sa ligne de conduite, c'est avec enthousiasme qu'elle se met à la disposition et à l'écoute des citoyens pour aller de l'avant.

**Le Conseiller Stark** remercie les citoyens pour la confiance accordée lors des dernières élections et se réjouit de travailler à leur côté durant les quatre années à venir. Dans la continuité de son premier mandat d'un an, il va mettre son enthousiasme et ses idées au service des trois dicastères qui lui ont été attribués. Pour chacun d'entre eux, il est fier de s'entourer de gens dont les compétences amèneront un regard évolutif et professionnel en lien avec les besoins de la commune. Il profite, par la même occasion, de remercier les anciens membres des commissions pour le travail fourni.

Pour le dicastère de la salubrité publique, en ce qui concerne l'écopoint de Combballaz, un terrain d'entente avec le voisinage direct a été trouvé pour évaluer et être conforme à l'environnement. Une première étude en ce sens sera effectuée et transmise à l'Etat. La mise à l'enquête suivra. Les objectifs évoqués lors de la première rencontre avec la nouvelle commission sont : retravailler le règlement des déchets de la commune ; réévaluer les taxes dans l'équité des ménages et des entreprises ; planifier des séances pour la réalisation d'une déchetterie intercommunale.

Pour le dicastère de la naturalisation, ils vont travailler dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris l'an dernier. Les nouveaux documents sont de qualité et ils s'appuieront dorénavant sur ceux-ci pour les prochaines séances. Trois rencontres sont d'ores et déjà prévues en ce début d'année et se dérouleront en mars 2021.

Pour la commission de la culture et du patrimoine, la rencontre à venir avec la commission se portera sur la question de savoir comment faire vivre la culture dans la commune. La situation sanitaire étant ce qu'elle est, la commission

---

s'interrogera sur les divers supports à développer. Ils auront à cœur que la culture de la commune puisse exister. Les idées se portent sur la richesse des habitants tels que les expériences personnelles et professionnelles, la créativité, les dons artistiques, la permaculture avec d'anciennes graines.

Il remercie l'assemblée pour son attention.

**La Conseillère Vuagniaux**, nouvelle élue, a le grand plaisir de se tenir devant cette assemblée et de pouvoir s'engager pour les quatre prochaines années pour le bien de la commune et des citoyens. Elle a été nommée à la présidence de plusieurs commissions. La première sera celle de l'Irrigation et de l'agriculture dans laquelle elle souhaite réunir les acteurs du monde agricole pour définir les éventuels besoins et créer des synergies entre eux et la commune. Elle souhaite aussi poursuivre les projets déjà planifiés tels que les travaux à l'étang de Revouire et les murs en pierres sèches du vignoble.

Dans le dicastère de la Mobilité, elle a à cœur de mener une réflexion globale sur tous les types de mobilité sur le territoire communal et avec les autres communes. Plusieurs études sont déjà en cours comme par exemple la mobilité douce de Savièse jusqu'à Ayent jusqu'à St-Léonard, de la plaine à la montagne.

Pour la commission du développement local durable et des énergies, dans le thème de l'énergie et du climat, elle souhaite une planification territoriale pour définir le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire et estimer la diminution possible de la consommation énergétique des bâtiments, des chauffages et de la mobilité. Concernant le thème de la biodiversité, la lutte contre les plantes envahissantes et la promotion de plantation d'espèces indigènes revêtent un caractère important. Afin que ces thèmes puissent être entendus, il sera important d'améliorer la communication auprès des habitants en montrant ce que la commune fait et ce que la population peut faire. Enfin, une sensibilisation des élèves, une participation des citoyens par une boîte à idées par exemple ou des événements à thème sont tout aussi importants pour que ces projets aboutissent.

**La Conseillère Mayor**, nouvelle élue, prendra la charge de la commission des affaires sociales et intégration. Le plus gros travail dans cette commission est fait par les assistantes sociales du CMS du coteau basé à Grimisuat. Son objectif pour ces quatre prochaines années sera de maintenir l'excellente collaboration entre le CMS et la Commune et d'offrir des conditions propices au développement de l'environnement social général pour toutes les générations. Toutefois, elle espère qu'il n'y aura pas d'explosion de cas sur la commune lié à la situation sanitaire actuelle.

Elle sera également la représentante communale pour l'autorité de protection des enfants et des adultes (APEA).

**Le Conseiller Gaspoz**, nouvel élu, sera en charge de la commission de la sécurité publique qui lui a été attribuée. Dans un premier temps, il rappelle que la commune a rejoint l'état-major de crise de l'Adret et que la réorganisation continuera cette année en collaboration avec les communes d'Arbaz et d'Ayent. Afin d'avoir la même ligne de fonctionnement, les dicastères du service du feu, de l'état-major de crise, de la protection civile, de la police régionale ainsi que la police rurale sont à présent réunis sous la même dénomination. L'objectif est d'avoir, en cas d'intervention, la même structure de fonctionnement et de maximiser la qualité des interventions. La commission reverra aussi l'ensemble

---

des places de stationnement dans notre commune avec la mise en place d'horaires cohérents. En tant que pompier actif, ce dicastère lui tient à cœur et il est heureux de pouvoir partager ses connaissances acquises durant ses années de formation.

Concernant le dicastère Jeunesse, loisir et sport, il ne sait pas encore ce que la commission va pouvoir préparer en cette période particulière. Ils sont une belle équipe prête à organiser des animations villageoises comme Grim'en'fête par exemple, la fête de l'intégration, le passage du trail des Châteaux et bien d'autres. Il sera aussi intéressant de penser à un lieu d'activité pour la jeunesse comme un local des jeunes.

Il se réjouit de pouvoir partager avec les membres de ses commissions des moments conviviaux et constructifs durant ces quatre années. Il se met en place aussi au sein du Conseil communal et, malgré son jeune âge, il est hyper motivé à faire, ensemble, avancer cette belle commune.

### **3. PRESENTATION DU BUDGET 2021 ET DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2021-2024**

Le Président rappelle que le détail du budget et les explications se retrouvent dans le fascicule et sur le site internet. Il remercie chaleureusement les cadres de l'administration pour la participation à son élaboration et plus particulièrement le Caissier, M. Christophe Hofmann.

Il présente le résultat du budget de fonctionnement 2021 et donne connaissance des recettes brutes totales de Fr. 16'862'200.- pour des charges brutes de Fr. 14'441'700.-. La marge d'autofinancement diminue modérément à Fr. 2'420'500.-. Après l'enregistrement des amortissements ordinaires de Fr. 2'507'999.- et des amortissements complémentaires de Fr. 16'000.-, il ressort un excédent de charges de Fr. 103'499.-.

Le compte de financement démontre que les investissements nets de Fr. 3'813'000.-, déduits de la marge d'autofinancement de Fr. 2'420'500.-, laisse apparaître une insuffisance de financement de Fr. 1'392'500.-. Cette insuffisance est couverte par les liquidités disponibles et par la conclusion d'un nouvel emprunt lié à l'assainissement du Centre scolaire.

Concernant la planification quadriennale 2021-2024 de fonctionnement et de fortune nette, la marge d'autofinancement 2021 à 2024 se stabilise à Fr. 2'400'000.-. Les amortissements comptables importants sont liés aux investissements et dépassent la marge d'autofinancement ce qui engendre une légère diminution de fortune nette. Celle-ci varie peu et atteindra Fr. 7'889'000.- au 31.12.2024.

La planification des investissements quant à elle est principalement constituée par les travaux d'assainissement du Centre scolaire sur les années 2021 à 2023 ainsi que par la mise aux normes de l'étang de Revouire ainsi que son assainissement. Les mancos de financement seront financés par des crédits validés en assemblée primaire du 21 septembre 2020 ainsi que par les liquidités communales disponibles.

Malgré les emprunts éventuels liés à l'assainissement du Centre scolaire 1978 et sans tenir compte du solde de subvention de Fr. 540'000.- à recevoir pour le nouveau Centre scolaire, les dettes bancaires devraient diminuer dès 2023 et atteindre Fr. 21'500'000.- au 31.12.2024.

---

Le Président cède la parole à M. Christophe Hofmann pour la présentation du budget 2021.

M. Hofmann donne connaissance du budget de fonctionnement 2021 en comparaison du budget 2020.

La rubrique « Administration générale » augmente de 5.5%.

La rubrique « Sécurité publique » augmente de 2.8%.

La rubrique « Enseignement et formation » augmente de 8.4%.

La rubrique « Jeunesse, loisirs, sport et culture » augmente de 0.9%.

La rubrique « Santé » augmente de 13.5%.

La rubrique « Prévoyance sociale » présente une augmentation de 12.7%.

La rubrique « Trafic » se voit diminué de 0.8%.

La rubrique « Protection et aménagement de l'environnement » augmente de 11.1%.

La rubrique « Economie publique » diminue de 71%, soit de Fr. 31'600.-.

Sous la rubrique « Finances et Impôts »

- L'indexation est de 155%.
- Le coefficient applicable est de 1.3.
- Le montant de l'impôt personnel est de Fr. 12.-.
- Le montant de la taxe sur les chiens est de Fr. 100.-.

La rubrique augmente de 2.9%.

En conclusion, il ne revient pas sur le résultat de fonctionnement qui a déjà été donné précédemment. Par contre, il est à noter que les charges les plus élevées concernent le dicastère de l'Enseignement et de la formation qui a progressé de + 2.1% pour atteindre 24.4%. Ce dicastère a dépassé celui de la Prévoyance qui n'a augmenté que de 1.1% et représente 23.6% de l'ensemble des tâches, suivi par la Protection et l'aménagement du territoire 11.1%, le Trafic 10.7% et l'Administrations générale ainsi que la JLSC tous deux à 7.8%.

Pour les revenus, bien évidemment les Finances et impôts avec 74.3% des recettes totales, suivi par le dicastère de la Prévoyance avec 10.3% qui comprend les subventions et participations du Tibleck, et avec 9.3% la Protection et l'aménagement de l'environnement qui inclut les taxes d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et du traitement des déchets.

Les comptes à autofinancer laissent apparaître une perte de Fr. 663'500.-, amortissements compris. Les amortissements se montent à Fr. 222'000.- d'où un manque de financement total sans amortissement de Fr. 441'500.-. Dans la rubrique « déchet », le compte est autofinancé et ressort un excédent de Fr. 26'000.-.

Le Président remercie le Caissier pour sa présentation. Il informe que les comptes à autofinancer sont importants en matière d'équité et qu'ils seront mis à jour durant cette législature à défaut de l'avoir été fait avant.

Il continue en présentant les investissements bruts qui sont de Fr. 4'389'00.00 pour des participations de Fr. 576'000, soit des investissements nets de Fr. 3'813'000.00. Ils comprennent les éléments les plus importants suivants :

- Reprise des actions de la Commune par Grimsolar SA, - Fr. 340'000.-.
- Réfection de la Rue du Levant, Fr. 850'000.-.
- Mise aux normes et pose de bornes hydrantes, Fr. 50'000.-.
- Etudes curage et sécurisation étang de Revouire, Fr. 140'000.-  
./ subventions Fr. 60'000.-.
- Séparatif des eaux claires Pradelaman / Clavau Fr. 200'000.-  
./ subventions Fr. 100'000.-.
- Modernisation et installation d'éclairage public, Fr. 100'000.-.
- Reprise des installations Grimsolar SA et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment administratif, Fr. 278'000.-.
- Etude du périmètre d'urbanisation Fr. 75'000.-.
- Couvert à la place Prijé Fr. 50'000.- et aménagement divers des bâtiments communaux, Fr. 30'000.-.
- 1ère partie de l'assainissement du Centre Scolaire 1978, Fr. 2'200'000.-.
- Remplacement d'un véhicule des travaux publics, achat d'un clark électrique et remplacement de la surfaceuse de la patinoire, Fr. 94'000.-

Malgré d'importants investissements liés à l'assainissement du Centre scolaire 1978, les indicateurs financiers de la commune sont qualifiés dans l'ensemble de « bien ». Le degré d'autofinancement de 63.5% correspond au qualificatif « satisfaisant ». La capacité d'autofinancement se monte à 15.5%, elle obtient donc la valeur indicative de « bien ». Le taux des amortissements ordinaires est de 9,9 %, soit des amortissements moyens. L'endettement net par habitant de Fr. 3'636.00.- est qualifié de « mesuré » et le taux du volume de la dette brute de 172.9% recueille le qualificatif de « bien ».

L'assemblée n'ayant pas de question, le Président clôt la présentation du budget 2021.

#### **4. APPROBATION DU BUDGET 2021**

Le Président appelle au vote à main levée pour l'acceptation du budget 2021 tel que présenté.

L'assemblée accepte le budget 2019 à l'unanimité avec 62 approbations.

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

#### **5. ADJUDICATION DU MANDAT DE REVISION DES COMPTES, LEGISLATURE 2021-2024**

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, art. 83 ss, et à l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, art. 72 ss, l'Assemblée primaire propose de nommer la fiduciaire FIDAG SA pour le contrôle des comptes de la législature 2021-2024. Au vu de l'excellent travail, le Conseil désire poursuivre la collaboration avec cette fiduciaire.

Le prix pour le mandat s'élève à Fr. 10'500.- pour les comptes de la Commune et Fr. 500.- pour la Bourgeoisie.

L'assemblée accepte à l'unanimité par vote à main levée de mandater la fiduciaire FIDAG SA pour la révision des comptes communaux de la législature 2021-2024.

#### **6. DIVERS**

M. Michel Gaillard souhaite rebondir sur la présentation de la Conseillère Vuagniaux en lui faisant part d'une problématique qu'elle n'a pas évoquée et que l'on retrouve dans toute la commune, à savoir les plantations de cailloux. Il pense

---

qu'il pourrait y avoir des mesures incitatives émanant de la commune pour voir des aménagements composés de plantation d'essences locales se multiplier. L'entretien de tels aménagements est parfois moins fastidieux et mérite d'être communiqué par des campagnes d'information ou par d'autres biais.

La Conseillère Vuagniaux remercie M. Gaillard pour son intervention et le rejoint sur ce fait. Elle l'informe qu'une directive communale a été adoptée par le Conseil en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020. Elle est aussi complétée par un explicatif sur l'avantage de la végétalisation et appuyée par une directive interne concernant les espaces publics. Le Conseil a instauré cette directive et souhaite l'intégrer de façon formelle dans la prochaine révision du règlement des constructions. A l'heure actuelle, les documents sont sur le site internet de la commune et sont distribués aux architectes déposant des demandes d'autorisation de construire.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, Monsieur le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 20h04.



COMMUNE DE GRIMISUAT  
Le Président Le Secrétaire  
Raphaël Vuignier Jonathan Cordy  
CANTON DU VALAIS